



Convention de prêt de jeux / Ludo drive

A compter du 10 Novembre 2020

Une fois encore l'évolution du contexte sanitaire et les annonces gouvernementales faites en ce sens nous contraignent à ne plus recevoir nos publics pour du jeu sur place. Durant cette période nous vous proposons un service de prêt de jeux destiné à toute personne adhérente à la Ludo de Vienne, Ludomobile et Ludothèque de Pont Evêque.

Article I Prêt des Jeux

Durant cette période

Pour Emprunter des jeux l'adhésion à la MJC ou à la ludothèque de Pont-Evêque est obligatoire.

Chaque famille adhérente de la Ludothèque de Vienne / Ludomobile peut emprunter 3 jeux /jouets.

Chaque famille adhérente de la Ludothèque de Pont Evêque peut emprunter 2 jeux/ jouets par famille.

La durée du prêt est de 3 semaines.

La location gratuite est accessible sur inscription uniquement :

Le mercredi et vendredi à la ludothèque de Vienne de 9h à 17h.

Le mercredi à la ludothèque de Pont-Evêque de 9h à 17h.

Le lundi et vendredi en itinérance dans les communes ludomobile (voir détails sur planning)

Retour des jeux/jouets : ne pas déposer les jeux sur le bureau d'accueil. A leur retour, entreposez-les dans la zone spécifique, dédiée à la mise en quarantaine et à la désinfection.

L'adhérent doit vérifier le contenu des jeux à l'aide des inventaires situés sur les boîtes. Tout manque de pièces ou détérioration devra être signalé **au moment de l'emprunt**.

La ludothèque décline toute responsabilité en cas d'accident causé par l'utilisation d'un jeu ou d'un jouet loué.

Les piles ne sont pas fournies.

Article II Restitution des jeux

Les adhérents s'engagent à rendre les jeux et les jouets à la date prévue et dans l'état où ils ont été empruntés.

La propreté des jeux est exigée à leur retour. Vous devez signaler toute maladie contagieuse.

Un mail de rappel sera envoyé à l'adhérent en cas de retard.

Suite à ce mail l'adhérent dispose d'une semaine pour ramener les jeux à la ludothèque ou contacter la ludothèque pour prolonger la location.

Tout retard supérieur à une semaine entraînera un nouveau décompte sur la carte de location.

Au-delà de cette prolongation, une **pénalité de retard de 0,60€ par jeu** et par semaine vous sera facturée.

Les ludothécaires se chargent de vérifier le contenu de chaque jeu au moment de la restitution.

En cas de perte ou de détérioration (partielle ou complète) de jeux ou de jouets, **les adhérents sont tenus de rembourser** les frais de réparation ou de remplacement, à hauteur du coût engagé par la ludothèque.

Les règles de jeux sont entretenues et plastifiées, aussi il vous sera réclamé une **pénalité de 0,50€** par règle de jeux non ramenée dans un délai d'un mois.

Dès que les conditions sanitaires nous permettront à nouveau de vous accueillir en jeu sur place, le prêt de jeu prendra fin.

NOM / PRENOM :

Fait à :

Le :

Signature :